

Reçu le 11 FEV. 2013

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
00804	04808	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

OBJET : SIGNALEMENT OVNI

Le mercredi 05 décembre 2012 à 10 heures 50 minutes.
 Nous soussigné Gendarme ,
 Vu les articles L 321-3 du code de la Défense
 Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 18 novembre 2012 à 20 heures 30, M.
 DOUARNENEZ 29100, observe un OVNI.

à

EXPOSE DES FAITS

M. , se trouve à DOUARNENEZ, une lumière étrange dans le ciel attire son attention. Ce dernier en est certains, il s'agit d'un phénomène étrange et peu commun. Il observe dans la direction du sud-est, une lueur stationnaire dont le centre est noir et le tour varie d'intensité. Des scintillements verts et rouges apparaissent.

ENQUÊTE

M. est entendu.

Pièce n°02

Nous nous sommes transportés sur les lieux, et avons constatés le phénomène.
 Aucun cliché photographique n'a pu être valablement pris avec le matériel dont nous disposons.

L'appelant nous a prêté une paire de jumelles rudimentaire qui nous a permis de déceler les couleurs rouges et vertes décrites lors de son appel au Centre opérationnel de la Gendarmerie.

Nous avons rendu compte à notre hiérarchie ainsi qu'au radar de Bretagne.
 Aucun exercice militaire ne semblait prévu pour la nuit.

Les jours suivants, nous procédons à une enquête de voisinage dans ce secteur.
 Nous n'avons recueillis aucun autre témoignage.

Dont procès verbal fait et clos à
 minutes.

, le 05 décembre 2012 à 11 heures 20

L'Agent de Police Judiciaire**(DESTINATAIRES)**

[1] - M le Préfet à QUIMPER 29000
 [1] - M. le Général commandant la région aérienne
 [2] - DGGN bureau défense opération - sous direction des opérations - bureau renseignement situation
 [1] - Archives

Date de clôture
 05 décembre 2012
 Signature

le Maire

Vu et transmis par

5/5 JAN 2013

Reçu le 11 FEV. 2013

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
00804	04808	2012		02	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le mercredi 28 novembre 2012 à 15 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité, afin de témoigner d'un phénomène étrange survenu le 18 novembre 2012 à DOUARNENEZ.-----

Je reconnais avoir été convoqué à plusieurs reprises par vos services.-----

Le 18/11/2012 vers 20 heures 30, je me trouve à TREBOUL-DOUARNENEZ, une lumière attire mon attention dans le ciel, j'en fais part à mon ami qui me dit que ça doit être un hélicoptère. 15 minutes plus tard je me trouve quai du port Rhu, cette lumière demeure toujours présente. Je rentre donc chez moi au

je fais constater cette lumière bizarre par ma mère ainsi que mon petit frère. Ils observe également la même chose que moi. Je décide donc de contacter la gendarmerie. Quelques minutes plus tard, une patrouille de gendarmerie arrive à mon domicile et constate également les faits.---

Question : Ce soir là, aviez vous consommé de l'alcool ou tout autre produit illicite ?**Réponse** : Non, rien .-----**Question** : Étiez vous dans votre état normal ?**Réponse** : Oui bien sûr, simplement fatigué.-----**Question** : de votre domicile, dans quelle direction se situe cette fameuse lumière ?**Réponse** : dans la direction de l'aéroport de PLUGUFFAN.-----**Question** : pouvez vous nous décrire précisément ce que vous avez observé ?**Réponse** : le centre était noir, et le tour variait d'intensité. Des scintillements verts et rouges apparaissaient.-----**Question** : qu'elles étaient les conditions d'observation ce soir là ?**Réponse** : le ciel était très dégagé.-----**Question** : Souhaitez vous ajouter autre chose ?**Réponse** : non.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 28 novembre 2012 à 16 heures 05 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[1] - M le Préfet à QUIMPER 29000

[1] - M. le Général commandant la région aérienne

[2] - DGGN bureau défense opération - sous direction des opérations - bureau renseignement situation

05/12/2012
Signature(s)Le capitaine
commandant la brigade

[1] - Archives